

**6-BENZYLAMINOPURINE TECHNIQUE
RÉGULATEUR DE LA CROISSANCE DES PLANTES**

SOLIDE

POUR LA FABRICATION SEULEMENT

GARANTIE: 6-benzylaminopurine.....99%

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

NO. D'HOMOLOGATION. 29020 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER POISON

DANGER: IRRITANT POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

FINE AGROCHEMICALS LIMITED

Hill End House, Whittington

Worcester, WR5 2RQ

United Kingdom

Renseignements généraux (États Unis): 925-932-8800

Représentant Canadien:

Cantox Health Sciences International

2233 Argentia Rd, Suite 308

Mississauga, ON L5N 2X7

Canada

CONTENU NET: XX kg

MODE D'EMPLOI:

Ce produit ne doit être utilisé que pour la fabrication d'un régulateur de croissance des plantes qui est homologué en vertu de la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS:

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTHORIZÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Peut causer une irritation des yeux. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Nocif si inhalé. Éviter le contact avec les yeux et les vêtements. Éviter de respirer la poussière. Se

laver les mains à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Garder hors de portée des animaux domestiques.

NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans les systèmes d'égout, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou les autres plans d'eau.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION, Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D' INHALATION, Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un médecin ou un centre anti-poison immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACTE AVEC LES YEUX, Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Les cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes, et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE:

Eviter de contaminer la nourriture pour animaux, la semence, les engrais, et les denrées alimentaires. Entreposer le produit dans un lieu sec et frais. Garder les contenants hermétiquement fermés après usage. Ne pas remplir le contenant vide.

ÉLIMINATION:

Les fabricants canadiens de formulations utilisant ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés

ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service. +))